

DIALOGUE

La lettre d'information de DIAL

Numéro 37

Octobre 2013

Editorial

Seize mille sept cent milliards de dollars. C'est le montant du plafond de la dette qui sera atteint par les Etats-Unis mi-octobre et qui, s'il n'est pas relevé par le Congrès avant cette date, pourrait placer le pays en défaut de paiement. Dans les pays européens, pourtant nettement moins endettés que les Etats-Unis, y compris en proportion de leur Produit Intérieur Brut, on parle aujourd'hui d'annuler une partie des dettes du continent. Il y a quelques années, on pensait ce type de problème réservé aux pays en développement. C'est l'incapacité de ces pays à rembourser une dette générée dans les années 1970 et dont le poids était devenu insupportable suite à l'appréciation du dollar au début des années 1980, qui a conduit à un interventionnisme accru des organisations de Bretton Woods et aux programmes d'ajustement structurel. Bien que le diagnostic du sur-endettement des pays pauvres ait été établi dès la fin des années 1970, il a fallu attendre une dizaine d'années pour que les premières réductions de dette soient accordées, ce processus culminant avec l'initiative PPTE au milieu des années 2000. Quel bilan peut-on tirer de cette initiative ? Les populations des pays concernés en ont-elles bénéficié ? Quelles réformes ont été entreprises pour éviter que la question ne se repose dans quelques années ? Au delà des éventuels bénéfices liés à l'effacement de la dette, les pays concernés ont-ils retrouvé une capacité d'emprunt ? Ces questions, parmi d'autres, sont le sujet de l'article de Marin Ferry et Marc Raffinot qui suit cet éditorial. Il permet, entre autres choses, de faire le point sur les conditions sous lesquelles un accord d'effacement de la dette peut être bénéfique à toutes les parties. Au moment où l'on évoque cette possibilité pour les pays développés, ironie de l'histoire, l'expérience des pays en développement pourrait se révéler précieuse.

Ce numéro de DIALOGUE est également l'occasion de donner quelques nouvelles de la vie de l'UMR. Celle-ci a été évaluée en novembre 2012 par l'AERES. Les notes ont été rendues au cours du printemps 2013 et nous pouvons maintenant tirer le bilan de cette évaluation. Celui-ci est très positif : les évaluateurs ont souligné la qualité des travaux scientifiques de DIAL et ont apprécié l'implication de ses membres dans la formation à la recherche et dans l'effort de communication des travaux de ses chercheurs au-delà de la sphère académique. La reconnaissance de la qualité des travaux de DIAL est un encouragement à poursuivre les efforts entrepris pour renforcer la présence de l'unité dans le paysage de la recherche sur le développement économique, tout en maintenant un lien étroit avec les pays qui constituent le terrain de cette recherche. Cela passe notamment par l'organisation d'événements scientifiques et la participation active à des réseaux de chercheurs. C'est ainsi qu'ont été organisés en juin à Paris deux conférences importantes : la onzième conférence internationale sur les systèmes de pensions de retraites et la deuxième conférence internationale DIAL sur le développement économique. Au printemps s'est également tenu à Rio de Janeiro le premier atelier de travail du programme européen NOPOOR dont DIAL est le chef de file.

Flore Gubert & Philippe De Vreyer

IRD
Institut de recherche
pour le développement

DAUPHINE
UNIVERSITÉ PARIS



DIALOGUE
est une publication
semestrielle de DIAL
éditée à 1.500 exemplaires
en français et en anglais.

Formule d'abonnement
gratuit disponible sur notre site
www.dial.prd.fr

Directeur de publication :
Michel Laurent
Rédacteurs en chef :
Florence Gubert
Philippe De Vreyer
Mise en page :
Coryne Ajavon
Danielle Delmas
Conception graphique :
www.iAntal.com

N°ISSN : 3451-7761
UMR DIAL 225
Institut de Recherche pour le
Développement
Université Paris-Dauphine

D I A L
Développement Institutions & Mondialisation

Les impacts des initiatives d'annulation de dette

Au moment où les initiatives multilatérales de réduction de dette touchent à leur fin, les travaux sur leurs impacts économiques et sociaux se multiplient. Si l'objectif fondamental de rendre soutenable la dette des pays pauvres très endettés semble avoir été atteint, du moins provisoirement, les résultats en termes de croissance et de développement restent encore mitigés et peu conclusifs.

1. Introduction

Le diagnostic du surendettement des pays à faibles revenus (PFR) a été posé dès la fin des années soixante-dix par la CNUCED. Il a cependant fallu attendre une dizaine d'années pour que des réductions de dette soient accordées, d'abord sur un plan uniquement bilatéral et désorganisé, puis de façon coordonnée au sein du Club de Paris. Les traitements dans ce cadre sont devenus de plus en plus favorables : en 1988, le traitement dit de Toronto prévoyait une réduction de 33 % du service de la dette bilatérale. Le traitement de Naples (1994) a porté cette réduction à 66 %, en l'étendant à la totalité de l'encours de la dette bilatérale. Le pourcentage sera finalement porté à 90 % (traitement de Cologne de 1999) et la plupart des créanciers décideront alors d'annuler le reste de la dette bilatérale.

Toutefois, les PFR (pour la plupart situés en Afrique sub-saharienne) subissaient toujours le poids de leur dette multilatérale, en grande partie contractée auprès du Fonds monétaire international, de la Banque mondiale et de la Banque Africaine de développement. En effet, malgré ces traitements bilatéraux, les organisations multilatérales ont continué d'accorder des prêts concessionnels (Leo, 2009), dont les montants dépassaient largement ceux des dettes jusqu'alors annulés (Easterly, 2002). Le G7 décida ainsi en 1996 de rompre avec la doctrine qui rendait intangibles les dettes multilatérales pour mettre en place un programme d'allègement de dette destiné aux pays définis comme PPTE (pays pauvres très endettés)¹. Cette première initiative reposait sur des critères d'éligibilité assez stricts, qui seront allégés en 1999 pour engager une initiative PPTE renforcée, suivant la même logique.

¹ L'initiative PPTE établit des critères d'éligibilité en fonction du niveau de PIB/habitant et de ceux atteints par les ratios de soutenabilité de l'endettement (type Dette/Exportations, Dette/PIB, etc.).

Cependant, compte tenu des objectifs du millénaire pour le développement à l'horizon 2015 et de la pression croissante des ONG pour l'annulation de « la dette des tiers-monde », le G8 décida en 2005 de lancer l'Initiative d'Allègement de la Dette Multilatérale (IADM). Changeant totalement de logique, cette initiative ne vise plus à réduire mais à annuler la totalité de la dette multilatérale restante.

Les pays qui souhaitent bénéficier de l'initiative PPTE (IPPTE) doivent tout d'abord satisfaire les critères d'éligibilité précédemment mentionnés. Puis, une fois éligibles, ils s'engagent à appliquer dès le « point de décision » un programme macroéconomique établi avec le FMI et l'AID, visant à assainir les finances publiques, à renforcer les fondamentaux de l'économie, mais aussi à lutter contre la pauvreté. Dès ce point de décision, les pays reçoivent une annulation de dette partielle relativement conséquente et donc conditionnelle à l'application de ce programme. Cette phase intérimaire dure généralement entre trois et cinq ans et est assortie d'objectifs spécifiques définis par le FMI qui, une fois satisfaits, permettent d'atteindre le point d'achèvement synonyme de fin du processus PPTE. La réduction de la dette octroyée au titre de l'IPPTE devient alors irrévocable et est assortie depuis 2005 de l'annulation totale de la dette multilatérale restante au titre de l'IADM.

Au total, près de 76 milliards de dollars USD² ont été annulés au titre des initiatives d'annulation de dette PPTE et IADM. Ces annulations, concernant la dette extérieure de 39 pays à faible revenu, pourraient paraître dérisoires par rapport à celles observées dans les pays à revenus intermédiaires et supérieurs, mais restent extrêmement importantes en termes relatifs. En effet, elles représentent un peu plus de la totalité des subventions accordées à l'ensemble des PPTE entre 2009 et 2011, en dollars constants.

2. Effets attendus des réductions de dette

Une réduction de dette se présente comme la décision d'un créancier de renoncer à un certain montant de créance (un encours). Pour le débiteur, cela se traduit par une réduction immédiate et future du service de la dette correspondant.

Les réductions de dette portent sur la dette publique extérieure. Par conséquent ce sont les

² En VA (*Valeur actuelle*) fin 2011.

Etats qui en bénéficient en premier lieu, en libérant les sommes qui étaient auparavant dépensées pour le service de la dette. Ainsi, en dehors du retour à la soutenabilité de la dette, les réductions sont censées favoriser l'augmentation des dépenses publiques réductrices de pauvreté et engendrer des incitations à accroître le revenu. Une réduction de dette, en libérant des « ressources³ budgétaires » initialement destinées au remboursement du service de la dette, permettrait donc de créer un « espace fiscal » (*fiscal space*, Heller, 2005), qui pourrait être réalloué à des dépenses publiques porteuses de développement telles que les investissements publics en infrastructure. Ces initiatives devraient dès lors avoir un effet favorable sur l'accumulation de capital public mais également humain si l'accroissement des dépenses publiques bénéficie à l'éducation et la santé. Toutefois, ces économies pourraient également contribuer à réduire le déficit public ou encore à diminuer la pression fiscale. En revanche et de façon plus inquiétante, il serait malheureusement possible que la mauvaise qualité des institutions dans ces pays conduise à un gaspillage des montants libérés.

Cette création d'un espace fiscal renvoie à l'idée que la réduction de dette permettra de lever le fardeau réel lié au paiement du service de celle-ci. La théorie du fardeau virtuel de la dette (« *Debt Overhang* », Krugman, 1988 et Sachs, 1989), va plus loin, en cherchant à montrer qu'une dette publique trop importante tend à affaiblir la croissance économique, au-delà d'un certain seuil (le problème se déplace alors de l'endettement au surendettement). Ceci concerne l'Etat, qui renoncerait à investir ou réformer de peur que l'accroissement du revenu soit affecté par les sanctions des créanciers. Mais ce fardeau virtuel s'étend aussi à l'accumulation du capital privé. En effet, un stock important de dette peut décourager les investisseurs nationaux et étrangers puisque une dette excessive est synonyme d'une hausse future du niveau d'imposition. Craignant cet ajustement fiscal, les agents économiques sont alors tentés de s'abstenir d'investir dans un pays surendetté et peuvent même, dans le pire des scénarios, déclencher d'importantes sorties de capitaux.

D'après ces différentes approches, les mécanismes induits par un endettement insoutenable

conduisent le plus souvent à réduire le niveau d'investissement public et privé au sein du pays débiteur, ralentissant ainsi le processus d'accumulation du capital et, in fine, la croissance économique. Les réductions de dette feraient donc disparaître ces obstacles au développement économique et permettraient alors aux pays bénéficiaires d'engager un processus de croissance dynamique et vertueux. Toute une littérature s'attache d'ailleurs à vérifier empiriquement, avec plus ou moins de succès, cette relation négative entre dette et croissance sur laquelle sont principalement fondées ces initiatives d'annulation de dette (Elbadawi, Ndulu & Ndung'u, 1997 ; Patillo, Poirson & Ricci, 2002 ; Cordella, Ricci & Ruiz-Arranz, 2005 ; Clements, Bhattacharya & Nguyen, 2003, 2005 ; Chowdhury, 2006 ; Reinhart & Rogoff, 2010 ; Presbitero, 2008, 2012).

Mais la littérature portant sur les initiatives d'annulation de dette met aussi l'accent sur certains effets potentiellement négatifs. Les réductions de dette pourraient entraîner un aléa moral, une diminution de l'incitation des pays PPTE à rembourser dans le futur qui les conduirait à relaxer leur contrainte budgétaire, entretenant ainsi les institutions de mauvaise qualité.

3. Les méthodologies d'évaluation des réductions de dette

Beaucoup de travaux récents cherchent à établir si ces effets, positifs et négatifs, peuvent s'observer empiriquement après les réductions de dette. Ceci soulève un problème liminaire : comment mesurer les réductions de dette ?

La façon la plus simple est d'utiliser l'encours annulé, à la date de l'annulation. Comme celui-ci agrège des prêts dont le « poids » diffère, il est souvent pertinent de ne pas utiliser l'encours en valeur nominale, mais l'encours recalculé en actualisant tous les paiements au titre du service de la dette (valeur actuelle). Malheureusement, le FMI ne fournit pas cette valeur chaque année, et le choix du taux d'actualisation est toujours un peu arbitraire. De plus, ces sommes ne représentent qu'un effet d'annonce, et non un flux financier réel. C'est pourquoi cette approche convient surtout lorsqu'il s'agit de tester des effets liés à des changements de comportement. Les études du milieu des années 2000 se sont néanmoins largement appuyées sur cette conception de l'annulation de dette pour évaluer les impacts des IPPTE sur la croissance économique et

³ Le pays bénéficiaire ne perçoit pas davantage d'argent frais. Il peut simplement réallouer des ressources libérées par la réduction de dette au poste de dépenses publiques qu'il désire, dans le respect de la soutenabilité de la dette publique.

l'investissement public (Kraay & Chauvin, 2005 ; Johansson, 2007 ; Presbitero, 2008).

Certaines études simplifient la question en utilisant des variables muettes marquant la date de décision ou d'achèvement du processus PPTE. Cette approche, qui dans certains cas a permis d'identifier d'importants impacts (Tsafack Temah, 2009 ; Schmid, 2009), reste cependant hasardeuse, car les effets recensés par la théorie dépendent quasiment tous du montant des réductions octroyées.

Ces deux approches ne conviennent donc pas si l'on veut tester un effet qui passe par la création d'un espace fiscal. En effet, dans ce cas, c'est l'économie annuelle de service de la dette qui devient pertinente, puisque les effets dépendent de l'importance des sommes disponibles chaque année. Cependant, cette mesure suppose que les dettes auraient été payées si les réductions de dette n'avaient pas été accordées. Or une grande partie de ces dettes est généralement considérée comme irrécouvrable (Cohen, 1990, 2000 ; Hernandez & Katada, 1996 ; O'Connell & Soludo, 2001). Cette approche est difficile à mettre en œuvre, car elle implique de déterminer ce que le pays aurait payé en l'absence de réduction de dette, ce qui suppose là aussi, un certain arbitrage.

De plus, les réductions de dette peuvent difficilement être analysées isolément. Elles font partie d'un ensemble de ressources financières extérieures. Les pays en développement avaient insisté pour que les réductions accordées soient additionnelles (elles ne doivent pas s'accompagner de réductions des autres flux d'aide). Même si cela est plus ou moins respecté au niveau global, la situation diffère grandement d'un pays à l'autre. Le risque d'iniquité que cela implique a d'ailleurs conduit l'AID⁴, à réduire systématiquement les nouveaux flux envers les pays bénéficiant de ces réductions de dette.

Ce problème d'additionalité combiné à l'hypothèse d'un remboursement en cas d'absence de réduction de dette, engendre d'importantes implications pour « l'évaluation par les flux » des effets d'espace fiscal, propres aux initiatives PPTE et IADM. En effet, si le pays remboursait la totalité de sa dette avant la mise en place des processus d'annulation de dette et que les réductions de dette perçues

n'entraînent pas de baisses compensatoires d'autres flux d'aide (la réduction est dite additionnelle), alors le pays bénéficie effectivement d'un espace fiscal. En revanche si le pays ne remboursait précédemment pas sa dette, l'annulation de cette dernière ne changera rien à la situation initiale et le pays n'enregistrera aucun espace fiscal. De même, si le pays remboursait sa dette mais que la réduction de dette n'est pas additionnelle et conduit à une réduction des flux d'aide, alors l'espace fiscal initialement induit par la réduction de dette sera annihilé par la contraction subséquente de ces flux d'aide. Enfin, dans la situation où le pays bénéficiaire ne remboursait pas sa dette et que la réduction de cette dernière n'est pas additionnelle, alors le pays subira une perte nette puisqu'il ne bénéficiera d'aucun espace fiscal et constatera même une réduction des flux financiers nets entrants.

4. Réductions de dette et impact budgétaire

Une série de travaux cherche à évaluer l'impact des réductions de dette sur les dépenses publiques en général et sur les dépenses de certains secteurs en particulier.

Les quelques études du milieu des années 2000 (Kraay & Chauvin, 2005 ; Arslanalp & Henry, 2005 ; Johansson, 2007 ; Presbitero, 2008) évaluant l'impact des initiatives d'annulation de dette sur l'investissement public et la croissance sont restées peu conclusives. Il est fort probable que cette absence de résultats soit due à des périodes d'observations relativement courtes. En effet, la plupart de ces études portent sur des périodes s'achevant pour la plupart en 2003 ce qui rend difficile d'évaluer correctement l'impact d'annulations de dette, principalement accordées au début des années 2000 (notamment PPTE Renforcée).

C'est pourquoi, à partir de 2008, de nouvelles analyses, utilisant des données plus récentes, ont à nouveau tenté d'identifier les effets induits par les initiatives d'annulation de dette sur différentes variables budgétaires. Ces études ont mis en évidence la réalisation d'un certain espace fiscal induit par les programmes de réduction de dettes au sein des pays PPTE, favorable aux dépenses publiques de développement mais également soutenable financièrement compte tenu des impacts positifs observés sur les recettes fiscales. Au regard de ces résultats, il semble donc que les procédures d'annulation de dette redéfinissent les politiques budgétaires et

4 Association Internationale pour le Développement, filiale de la Banque Mondiale pour les pays à faible revenu.

modifient l'équilibre comptable des gouvernements bénéficiaires, contrairement à ce que démontraient jusque-là certaines analyses théoriques (Bird & Milne, 2003 ; Burnside & Fanizza, 2007).

De ce point de vue, les initiatives d'annulation de dette multilatérale auraient permis de créer de nouvelles opportunités de développement via le secteur public mais également via celui du privé compte tenu de la complémentarité de ces deux secteurs au sein des PPTE (Sachs, 2002).

Conformément aux prédictions théoriques exposées ci-dessus, ces travaux ont montré empiriquement que les programmes PPTE et IADM favorisaient la mobilisation des revenus domestiques, l'investissement public (Cassimon & Van Campenhout, 2008 ; Cassimon et al., 2013) et les dépenses publiques de développement, notamment les dépenses de santé (T'safack Temah, 2009).

La hausse des revenus induite par ces réductions de dette traduit l'idée du fardeau virtuel de la dette, selon laquelle un pays moins endetté serait davantage enclin à appliquer une politique fiscale plus efficace. Contrairement à un pays surendetté, un gouvernement « raisonnablement » endetté pourrait parfaitement honorer ses engagements ce qui lui éviterait de devoir subir une sanction financière pour non-remboursement, imposée par les créanciers internationaux. Dès lors, ce pays bénéficierait pleinement des fruits de son effort fiscal (les recettes marginales collectées). En revanche, un pays surendetté aurait moins d'intérêt à mettre en place une politique fiscale plus efficace puisqu'il ne pourrait pas disposer comme bon lui semble du produit de son effort, qui fera l'objet d'une sanction de la part de ses créanciers.

Enfin, l'étude de Cassimon et al. (2013) permet de différencier l'importance de chaque procédure d'allègement de dette multilatérale dans la réalisation de ces impacts. D'après cette étude, les effets positifs sur l'investissement public et la mobilisation fiscale seraient relativement durables dans le temps et découleraient principalement des ressources budgétaires dégagées par l'annulation de dette au titre de l'initiative PPTE renforcée ainsi que de la mise en place conditionnelle des programmes FMI qui l'accompagne.

5. Réductions de dette et Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)

Certaines études ont cherché à aller plus loin, en se demandant si ces « ressources » budgétaires libérées par les réductions de dette ont effectivement contribué à améliorer les performances dans le domaine du développement humain.

Impact sur les dépenses publiques d'éducation et de santé

Les fonds publics libérés par les initiatives d'annulation de dette seraient réalloués aux investissements publics (comme exposé ci-dessus) mais pourraient également être affectés à des dépenses sociales plus spécifiques comme les dépenses d'éducation et de santé. Thomas (2006) montre qu'une augmentation du service de la dette (rapporté aux exportations) dans les PFR conduit en moyenne à une réduction du niveau de dépenses sociales. Lora & Olivera (2006) indiquent en revanche que l'importance du stock de dette publique tendrait à réduire les dépenses sociales. Par conséquent, compte tenu de ces résultats et de ceux exposés précédemment, il serait tentant de croire que la mise en place des initiatives PPTE et IADM, dont l'objectif principal est de réduire la dette conduit à une augmentation des dépenses sociales, essentielles dans la course aux OMD (Gupta et al., 2002).

Cependant, les études de Thomas (2006), de Lora & Olivera (2006) et de Martin (2002) soulignent que les dépenses sociales supplémentaires rendues disponibles par ces réductions de dette resteraient trop faibles pour pouvoir réaliser l'ajustement nécessaire à la réalisation des OMD d'ici 2015.

Malgré l'apport à priori limité de ces programmes sur les dépenses sociales, Cuaresma & Vincelette (2008) se sont penchés sur l'impact de l'initiative PPTE sur les dépenses d'éducation ainsi que sur différents indicateurs représentatifs de l'efficacité du système éducatif. Les résultats de leur étude ne valident pas l'hypothèse selon laquelle les économies réalisées en termes de service de la dette permettraient d'accroître les dépenses publiques d'éducation. En revanche, les auteurs montrent qu'une fois le point d'achèvement de l'IPPTTE dépassé, le taux d'abandon au niveau du primaire se réduit significativement. Il apparaît donc que l'initiative PPTE et notamment la conditionnalité attachée à la période intérimaire renforcerait le système éducatif et encouragerait les élèves à terminer

leur cursus scolaire, du moins jusqu'au primaire. Selon leur analyse, l'initiative PPTE ne permettrait pas d'augmenter l'inscription à l'école primaire mais contribuerait à réduire significativement le taux d'abandon et d'une certaine manière, à tendre vers le taux d'inscription cible (au sein du niveau primaire) recommandé à l'horizon 2015 par les OMD.

Dans la même veine, Dessy & Vencatachellum (2007) constatent que les annulations de dette octroyées entre 1989 et 2003 aux pays d'Afrique Sub-Saharienne ont permis d'accroître les dépenses d'éducation et de santé, essentiellement dans les pays ayant amélioré la qualité de leurs institutions. Plus récemment, Tsafack Temah (2009) montre que l'initiative PPTE renforcée a contribué à augmenter le niveau des dépenses publiques de santé au sein des pays bénéficiaire, apportant là aussi un soutien empirique à l'hypothèse d'un espace fiscal favorable au financement des dépenses réductrices de pauvreté.

Impact sur la Mortalité Infantile

Toujours dans l'optique des OMD, Schmid (2009) teste l'impact de l'initiative PPTE renforcée sur l'évolution de la mortalité infantile. En utilisant des données collectées au niveau des ménages, il parvient à démontrer que la période intérimaire entre le point de décision et le point d'achèvement a été relativement propice à la réduction du taux de mortalité infantile. Néanmoins, l'auteur souligne que cette amélioration n'est pas entièrement due à l'annulation de dette elle-même et doit également beaucoup au programme de réduction de la pauvreté appliqué pendant cette phase de transition. De plus, Schmid explique que cette amélioration n'est pas forcément motivée par une hausse des dépenses de santé suite à l'annulation de dette et que la baisse du ratio pourrait également s'expliquer, en grande partie, par d'autres facteurs comme les flux d'aide plus traditionnels. D'après lui, il serait donc important de promouvoir les initiatives conditionnelles d'annulation de dette, mais en respectant le principe d'additionalité fermement défendu par les pays bénéficiaires.

6. Réductions de dette et impact sur le financement

Les initiatives de réduction de dette ont également modifié la situation des pays bénéficiaires en facilitant l'apparition de nouvelles sources de financement pour ces pays, qui pendant plus de trente ans ont été quasiment exclus des financements de marché. En améliorant la soutenabilité

financière et donc la crédibilité des pays ayant franchi le point d'achèvement, les initiatives PPTE et IADM ont pu favoriser de nouvelles opportunités de financement comme le développement de marchés financiers intérieurs (Dömeland & Kharas, 2009). De plus en plus de pays PPTE réussissent en effet à financer une partie de leur dette publique sur leur marché intérieur, se défaisant peu à peu des prêts concessionnels des institutions financières internationales et de la conditionnalité qu'elles y attachent. D'autres pays bénéficiaires de l'PPTE tels que le Ghana, la République du Congo ou encore le Rwanda ont réussi à diversifier leurs sources de financement en parvenant à émettre des bons du trésor sur les marchés financiers internationaux. L'amélioration de la santé financière de ces pays aurait également tendance à accroître leur attractivité, leur permettant ainsi d'enregistrer de nouvelles entrées de capitaux (sous forme d'investissements directs et/ou de portefeuille).

Néanmoins, quelques études nous alertent sur les effets négatifs que pourraient provoquer l'accès aux marchés financiers internationaux et le développement de marchés obligataires intérieurs au sein des PPTE.

Concernant, le financement sur les marchés internationaux, les initiatives d'annulation de dette modifient les conditions d'emprunt (Raffinot & Venet, 2013) rendant ce financement soit plus facile (l'annulation de dette assaini le bilan comptable de l'Etat qui dispose maintenant de ressources budgétaires pouvant financer de nouvelles dettes) soit plus compliqué (l'annulation de dette traduit une incapacité chronique à honorer ses dettes et renvoie un mauvais signal aux investisseurs internationaux). Cependant, même si, comme semble le confirmer les statistiques les plus récentes, le financement sur ce genre de marchés devenait plus accessible, ce réendettement représenterait toujours une menace s'il n'était pas efficacement encadré. En effet, les pays bénéficiaires ne présentent pas toujours les capacités suffisantes à collecter de façon endogène et constante les revenus nécessaires pour faire face à un tel réendettement. De plus, les conditions d'emprunt (certes plus abordables) auxquelles font face ces pays, restent très contraignantes en termes de maturité et de taux d'intérêt par rapport aux financements concessionnels.

Au regard de l'endettement intérieur, l'essor de marchés encore immatures représente aussi, de

nouvelles sources de financement, mais qui, le plus souvent, sont à court terme et à des taux d'intérêt relativement élevés. Par conséquent, le remboursement du service de la dette intérieure pourrait à nouveau évincer des dépenses consacrées au développement.

Arnone & Presbitero (2006) tentent d'observer l'impact des réductions de dette sur le développement de nouvelles sources de financement. Ces auteurs démontrent que l'annulation de dette au titre de l'initiative PPTE est associée à une évolution croissante de l'endettement public domestique⁵. De même, Cabrillac & Rocher (2009) observent un accroissement relativement important de la dette intérieure en Afrique Sub-saharienne depuis le milieu des années 1990 et ce notamment au sein des pays bénéficiaires de l'initiative PPTE. Cette hausse de l'endettement intérieur s'accompagne néanmoins d'un allègement des conditions d'emprunt, représentatif d'une plus grande confiance envers la capacité de ces Etats à honorer leurs engagements. A titre d'exemple, la maturité moyenne associée aux émissions de dette publique des pays PPTE a plus que doublé entre 2000 et 2007, enregistrant ainsi l'évolution la plus importante du continent sur cette période⁶. Il semble donc que les initiatives d'allègement de dette aient favorisé le développement de ces structures financières qui, correctement régulées, pourraient se révéler extrêmement bénéfiques pour le développement de ces pays.

Cependant, l'initiative IADM a également été accompagnée d'une baisse significative des flux d'aide octroyés aux pays bénéficiant de cette ultime procédure d'annulation de dette. Les effets induits par cette baisse compensatoire (non-additionalité), connue sous le nom de « MDRI-Netting out », n'ont que très peu été identifiés (Cassimon & Van Campenhout, 2008 ; Cassimon et al., 2013) mais il semble évident qu'ils seront préjudiciables à l'apparition d'un espace fiscal favorable au développement de ces pays, encore fortement dépendants du financement extérieur.

7. Réductions de dette, Gouvernance et Mémoire des créanciers

Les annulations de dette possèdent donc, au vu des résultats exposés plus haut, d'importants

effets sociaux et économiques. Cependant, leurs impacts pourraient également être d'une toute autre nature, plus institutionnelle. C'est un point crucial, car, tout comme Easterly (2002), nous pouvons penser que si les mauvaises institutions qui ont conduit au surendettement perdurent, la même dynamique produira les mêmes effets après les réductions de dette.

Réductions de dette et qualité des institutions

La mise en place conditionnelle des programmes macro-stabilisants et de réduction de la pauvreté pourrait modifier la manière dont fonctionnent les instances gouvernementales (Dömeland & Kharas, 2009). En effet, l'approche du fardeau virtuel de la dette impliquerait que les pays obtenant d'importantes réductions de dette soient plus enclins à appliquer des politiques économiques efficaces, et à chercher à améliorer leurs institutions. Deux axes de recherche se sont principalement concentrés sur cette problématique.

Un premier pan s'est focalisé sur le rôle que pouvait jouer la qualité des institutions sur l'attribution des programmes d'annulation de dette, ce qui est important car susceptible de montrer qu'il existe une causalité inverse entre réductions de dette et institutions. En s'inspirant de la littérature sur les déterminants de l'allocation de l'aide au développement, Freytag & Pehnelt (2006), Depetris-Chauvin & Kraay (2006) et Presbitero (2008), ont montré que l'affectation des initiatives d'annulation de dette était relativement sensible à la qualité institutionnelle des pays bénéficiaires. En effet, il semblerait qu'au fil du temps les institutions financières internationales (IFIs) aient davantage pris en compte la qualité des institutions des pays bénéficiaires dans leur décision d'octroyer des annulations de dette. En estimant la probabilité de recevoir une annulation de dette (et celle du montant annulé reçu) en fonction de différents facteurs tels que le niveau d'endettement, le taux de pauvreté, le passé colonial, la part d'aide au développement reçue⁷, et la qualité des institutions⁸, ces études ont démontré que cette probabilité était plus importante pour les pays possédant de « bonnes » institutions.

Néanmoins cette relation positive entre annulation de dette et gouvernance n'a été observée que depuis le début des années 2000, reflétant

⁵ La dette publique contractée auprès des résidents

⁶ Plus importante que celle du continent dans son ensemble, que celle de l'ensemble de l'Afrique Sub-saharienne, et que celle du continent hors pays PPTE.

⁷ Hors annulation de dette.

⁸ Mesurée par le score CPIA et les World Governance Indicators (WGI) de la Banque mondiale.

ainsi un certain « effet d'apprentissage » de la part des IFIs. En effet, partant du constat que certains pays, en dépit des allègements de dette reçus durant les années 1980 et 1990, ne parvenaient toujours pas à retrouver des niveaux d'endettement soutenables principalement à cause de la mauvaise gestion des programmes (Easterly, 2002 ; Thomas, 2004), les IFIs seraient devenues plus exigeantes vis-à-vis de la qualité de ces dernières. Le respect de ce critère implicite viserait à s'assurer que les fonds reçus au titre des initiatives d'annulation de dette sont correctement utilisés et n'engendrent pas de besoins de financement supplémentaires. De manière analogue et de façon théorique, Asiedu (2003) démontre que ces pays devraient atteindre un minimum requis en termes de qualité institutionnelle pour que l'annulation de leurs dettes soit efficace et leur permette de retrouver une croissance économique dynamique.

Le second volet de cette littérature repose sur une analyse « ex-post » de ces programmes et s'est appliqué à étudier l'impact potentiel de ces initiatives sur la qualité institutionnelle. Les premiers travaux théoriques sur l'annulation de dette (Krugman, 1988 ; Sachs, 1989) reposent sur l'idée qu'une réduction du fardeau de la dette peut conduire les gouvernements bénéficiaires à engager davantage de réformes et donc in fine à améliorer la qualité de leurs institutions (notamment en termes de fiscalité). Plusieurs études (Presbitero, 2008 ; Dömeland & Kharas, 2009 et Depetris-Chauvin & Kraay, 2005), ont tenté de tester cette relation positive entre annulation de dette et qualité institutionnelle. Néanmoins, leurs résultats n'ont pas permis d'identifier une telle corrélation. Quelques effets positifs apparaissent au sein de ces études mais sont pour la plupart non significatifs et se heurtent à des spécifications empiriques douteuses, ne permettant pas d'observer avec exactitude la relation entre qualité institutionnelle et annulation de dette.

La littérature portant sur la relation entre annulation de dette et qualité des institutions reste donc à ce jour relativement restreinte et peu conclusive.

Réductions de dette, ré-endettement & aléa moral

Depuis mars 2013, trente-cinq pays ont franchi le point d'achèvement et sont définitivement sortis du processus PPTE. L'amélioration de leur santé financière et l'apparition des nouveaux canaux de financement soulèvent néanmoins d'importants défis.

La progression des nouvelles sources de financement au sein des pays ayant bénéficié des initiatives PPTE et IADM et la tentation d'accéder au système financier international pourraient comme nous venons de le mentionner, faire peser de lourdes contraintes financières sur le budget de ces Etats, rendant leur situation de nouveau insoutenable.

De plus, les pays PPTE pourraient tout à fait reproduire les erreurs passées en concentrant leur réendettement sur des dépenses peu porteuses de croissance, dans l'optique que cette nouvelle dette contractée sera tôt ou tard annulée par la communauté internationale. Ce phénomène se révélerait extrêmement dommageable au regard des montants financiers investis et des efforts déployés dans la réalisation des initiatives d'annulation de dette. Il est toutefois limité par le fait que l'essentiel des emprunts que ces pays peuvent réaliser le sont auprès d'un très petit nombre d'organisations publiques.

8. Problèmes méthodologiques

Les impacts socioéconomiques et institutionnels des initiatives d'annulations de dette multilatérales sont donc relativement différents d'une étude à une autre. Une des explications de cette hétérogénéité réside dans la diversité des méthodologies utilisées au sein de cette littérature. En effet, les chercheurs ayant concentrés leurs travaux sur l'analyse de ces programmes ont rivalisé d'inventivité pour pouvoir mesurer correctement les annulations de dette et évaluer au mieux leurs effets sur le développement.

Une des premières caractéristiques de cette littérature est, comme nous l'avons souligné plus haut, l'abondance des mesures existantes visant à quantifier les réductions de dette. La variété des effets induits par ces initiatives dépend en grande partie de la mesure d'annulation de dette retenue au sein de la spécification empirique.

Les études évaluant les impacts induits par les montants annulés n'ont identifié que très peu d'effets générés par ces initiatives (Kraay & Chauvin, (2005) ; Johansson, 2007 ; Presbitero, 2008). Davantage reliées au phénomène de signal et à la contraction de l'investissement privé que l'on retrouve dans la théorie du fardeau virtuel de la dette, ces études n'ont pourtant pas réussi à identifier une telle relation. En revanche, les travaux mesurant les réductions de dette en termes de flux, ont identifié un espace fiscal relativement important avec des conséquences budgétaires aussi bien en termes de

ressources que de dépenses (Cassimon & Van Campenhout, 2008 ; Cassimon et al., 2013). Néanmoins cette seconde démarche reste soumise aux hypothèses d'additionnalité et de remboursement post-annulation de dette.

D'un point de vue économétrique, la majorité des travaux ont tenté d'évaluer un effet moyen des initiatives d'annulation de dette en réalisant des études sur des panels de PFR. Néanmoins, la nature des panels et des spécifications utilisées ont, là aussi, conduit à des résultats divergents. Certaines études se sont basées sur des panels de pays trop beaucoup trop hétérogènes (pays à faible et moyen revenu) renforçant ainsi les effets potentiels d'auto-sélection déjà induits par les IPPTE. Les périodes d'observation trop courtes d'une partie de ces travaux ont également nui à l'observation des effets des réductions de dette. Les études de panel divisant leur période d'étude en sous périodes de 3 à 5 ans sont celles qui ont conduit aux résultats les plus faibles. Désireux d'évaluer l'impact des annulations de dette en T sur différents agrégats économiques en T + 1, ces analyses dont la dernière période s'étalait généralement de 1999-2001 à 2003-2004 ne pouvaient identifier les effets induits par l'IPPTE (et encore moins par IADM) étant donné que ces programmes ont essentiellement été administrés lors de cette dernière période (et, de plus, sans conditionnalité spécifique dans le cas de l'IADM).

D'autres voies d'analyse ont été explorées. Dijkstra [2008] présente des études de cas, ce qui permet de mieux prendre en compte la spécificité des pays bénéficiaires – mais en rendant la synthèse plus difficile. Dijkstra montre ainsi que les réductions de dette étaient contradictoires avec la poursuite du financement par prêts de la part des IFIs. Bigsten and al. (2004) ont essayé d'analyser l'impact des réductions de dette à l'aide de modèles d'équilibre général calculable, montrant que les initiatives d'annulations de dette pouvaient, à moyen terme, accélérer durablement la croissance économique dès lors que la hausse des dépenses publiques induite par l'IPPTE contribuait à accroître le niveau de capital humain et bénéficiait au secteur privé (compte tenu de la complémentarité entre le secteur privé et public).

Enfin, certaines études ont affecté des variables muettes au point de décision et/ou d'achèvement (Tsafack Temah, 2009) où ont même utilisé des spécifications de type *Diff-in-Diff* relatives aux méthodes d'évaluation

d'impacts (Cuaresma & Vincelette, 2008). D'autres ont également appliqué des variables muettes avec différents retards pour observer si les impacts des initiatives se réalisaient autour des points d'achèvement ou de décision (Schmid, 2009) plutôt qu'au sein du point même (un an, deux ans, ou trois ans après le point d'achèvement par exemple). Même si ces méthodologies restent douteuses et ne permettent pas, par définition, de différencier les impacts de ces initiatives en fonction des montants de dette annulés, elles ont néanmoins favorisé l'identification de certains effets, notamment sur des variables cruciales pour l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement (dépenses de santé, Tsafack Temah, 2009 ; taux d'abandon dans le primaire, Cuaresma & Vincelette, 2008 ; mortalité infantile, Schmid, 2009).

Conclusion

D'un point de vue général, les travaux les plus récents sont venus nuancer les résultats relativement faibles et peu flatteurs des analyses de la fin des années quatre-vingt-dix et du début des années deux mille. L'allongement des périodes d'observations et la sortie de nombreux pays du processus PPTE ont permis d'avoir un recul temporel suffisant pour identifier les bienfaits de ces programmes mais également pour se rendre compte des risques futurs que pourraient rencontrer ces pays.

A ce jour, quatre pays éligibles n'ont toujours pas franchi le point d'achèvement (Tchad, Erythrée, Somalie et Soudan) et certaines relations entre annulations de dette et développement économique n'ont pas encore été suffisamment étudiées. Il convient donc d'approfondir la recherche sur ce thème pour permettre aux pays PPTE de maximiser les bienfaits des annulations de dette dont ils ont bénéficié.

**Marin Ferry
Marc Raffinot**

Références

- Arnone M., and Presbitero A. F.** (2006), "External Debt Sustainability and Domestic Debt in Heavily Indebted Poor Countries", Working Paper 002.MPRA (*Munich Personal RePEc Archive*). Paper No. 1396.
- Arnone M., Bandiera L. and Presbitero A. F.** (2006), "Debt Sustainability Framework in HIPC's: A critical Assessment and Suggested Improvements", SSRN Working Paper Series.

- Arslanalp S. and Henry P. B.** (2005), "Is Debt Relief Efficient?" *The Journal of Finance*, Vol. 60(2), April, pp. 1017-1050.
- Asiedu E.** (2003), "Debt relief and institutional reform: a focus on Heavily Indebted Poor Countries", *The Quarterly Review of Economics and Finance*, Vol. 42, 2000, pp. 614-626.
- Bigsten A., Levin J. and Persson H.** (2004), "Debt Relief and Growth; A study of Zambia and Tanzania", In *Debt Relief for Poor Countries*, Part II, pp. 181-205.
- Bird G. and Milne A.** (2005), "Debt Relief for Low Income Countries: Is it Effective and Efficient?", *World Economy*, Vol. 26(1), pp. 43-59.
- Cabrillac B. and Rocher E.** (2009), "Les marchés de titres de la dette publique dans les pays africains en développement : évolution récente et principaux défis", *Bulletin de la Banque de France*, N°176, 2^{ème} trimestre.
- Cassimon D., Ferry M., Raffinot M. and Van Campenhout B.** (2013), "Dynamic Fiscal Impacts of the Debt Relief Initiatives on African Heavily Indebted Poor Countries (HIPC)", Document de Travail DIAL, DT 2013-01.
- Cassimon D. and Van Campenhout B.** (2008), "Comparative Fiscal Response Effects of Debt Relief: an Application to African HIPCs", *South African Journal of Economics*, Vol. 76(3), pp. 427-442.
- Cassimon D. and Van Campenhout B.** (2007), "Aid Effectiveness, Debt Relief and Public Finance Response: Evidence from a Panel of HIPC Countries", *Review of World Economics*, Vol. 143(4), pp. 742-763.
- Cassimon D. and Van Campenhout B.** (2006), "Aid Effectiveness, Debt Relief and Public Finance Response: Evidence from a Panel of HIPC Countries", Working Paper, University of Antwerp. *Institute of Development Policy and Management (IOB)*.
- Chowdhury Abdur R.** (2001), *External Debt and Growth in Developing Countries: A Sensitivity and Causal Analysis*. Discussion Paper No. 2001/95. *United Nations University, WIDE*.
- Clements B., Bhattacharya R. and Nguyen T-Q.** (2005), "Can Debt Relief Boost Growth in Poor Countries?" *Economic Issues*, n°34, International Monetary Fund.
- Clements B., Bhattacharya R. and Nguyen T-Q.** (2003), "External Debt, Public Investment, and Growth in Low-Income Countries", IMF Working Paper, WP/03/249, International Monetary Fund.
- Cohen D.** (2000), "The HIPC Initiative: True and False Promises", Working Paper n° 166, *OECD Development Center*.
- Cohen D.** (1990), "Debt Relief: Implications of Secondary Market Discounts and Debt Overhangs", *The World Bank Economic Review*, Vol. 4(1) pp.43-53.
- Cuaresma C. and Vincelette G. A.** (2008), "Debt Relief and Education in HIPCs", University of Innsbruck, Department of Economics, and World Bank, Economic Policy and Debt Department.
- Cordella T., Ricci Antonio R. and Ruiz-Arranz M.** (2005), "Debt Overhang or Debt Irrelevance ? Revisiting the Debt Growth Link", IMF Working Paper No. 223, International Monetary Fund.
- Dalgaard C-J., Hansen H. and Tarp F. (2004), "On the Empirics of Foreign Aid and Growth", *The Economic Journal*, Vol 114(496), pp. 191-216.
- Dessy S. E. and Vencatachellum D.** (2007), "Debt Relief and Social Services Expenditures: The African Experience 1989-2003", *African Development Review*, 19(1), 200-16.
- Devarajan S., Easterly W. and H. Pack** (2001), "Is Investment in Africa Too High or Too Low? Macro and Micro Evidence", *Journal of African Economies*, Vol. 10(2), pp. 81-108.
- Dijkstra G.** (2008), *The impact of international debt relief*, London & New York, Routledge.
- Dömeland D. and Kharas H.** (2009), Debt Relief and Sustainable Financing to Meet the MDGs. In *Debt Relief and Beyond: Lessons Learned and Challenges Ahead*. Chapter 6, pp. 117-140.
- Easterly W.** (2002), "How Did Heavily Indebted Poor Countries Become Heavily Indebted? Reviewing Two Decades of Debt Relief", *World Development* Vol. 30(10), pp. 1677-1696.
- Easterly W. and Dollar D.** (1999), "The Search for the Key: Aid, Investment, and Policies in Africa", *Journal of African Economies*.
- Edwards S.** (2002), "Debt Relief and Fiscal Sustainability", NBER Working Paper 8939, May.

- Elbadawi I. A., Ndulu B. J. and Ndung'u N.** (1997), "External Finance for Low Income Countries" in *Debt Overhang and Economic Growth in Sub-Saharan Africa* (1997), Chapter 5, pp. 49-76, *International Monetary Fund*.
- Fedelino A. and Kudina A.** (2003), "Fiscal Sustainability in African HIPC Countries: A Policy Dilemma?", IMF Working Paper, N° 03/187.
- Franco-Rodriguez S.** (2000), "Recent developments in fiscal response with an application to Costa Rica", *Journal of International Development* 12(3), pp. 429-441.
- Franco-Rodriguez S., Morrissey O. and McGillivray M.** (1998), "Aid and the Public Sector in Pakistan: Evidence with Endogenous Aid", *World Development*, 26 (7), pp. 1241-1250.
- Freytag A. and Pehnelt G.** (2006), "Debt Relief and Changing Governance Structures in Developing Countries", Working Paper, Friedrich-Schiller Universität Jena, ISSN 1611-1311 (Preliminary Version).
- Gupta S., Clements B., Guin-Siu M.T., and Leruth L.** (2002), "Debt relief and public health spending in Heavily Indebted Poor Countries", *Bulletin of the World Health Organization*, Vol. 80(2), January.
- Heller P S.** (2005), "Understanding Fiscal Space", IMF Policy Discussion Paper, PDP/05/4, International Monetary Fund.
- Hernandez L. and Katada S. N.** (1996), "Grants and Debt Forgiveness in Africa", Policy Research Working Paper 1653, World Bank.
- Johansson P.** (2007), "Debt Relief, Investment and Growth", *World Development* 2010, pp. 1204-1216.
- Kraay A. and Depetris-Chauvin N.** (2005), "What Has 100 Billion Dollars Worth of Debt Relief Done for Low-Income Countries?", *International Finance* 0510001, Econ WPA.
- Kraay A. and Depetris-Chauvin N.** (2006), "Who's Get Debt Relief?", World Bank Policy Research paper, Working Paper 4000, August.
- Krugman P.** (1988), "Financing VS Forgiving a Debt Overhang", Working paper n° 2486, *NBER Working Paper Series*.
- Kwasi Fosu A.** (1996), "The Impact of External debt on Economic Growth in Sub-Saharan Africa", *Journal of Economic Development*, Vol. 21(1).
- Leo B.** (2009), "Will World Bank and IMF Lending Lead To HIPC IV? Debt Déjà-Vu All Over Again", Working Paper 193, Center for Global Development.
- Lledo V. and Poplawski-Ribeiro M.** (2013), "Fiscal Policy Implementation in Sub-Saharan Africa", *World Development*, Vol. 46, pp. 79-91.
- Lora E. and Olivera M.** (2006), "Public Debt and Social Expenditures: Friends or Foes", Research Department Working Paper 563, Inter-American Development Bank, Washington DC.
- Marchesi S. and Missale A.** (2013), "Did High Debts Distort Loan and Grant Allocation to IDA Countries?", *World Development*, Vol. 44, pp. 44-62.
- Martin M.** (2002), "Debt Relief and Poverty Reduction: Do We Need a HIPC III?", Paper presented to North-South Institute, (Debt Relief International).
- Mavrotas G.** (2005), "Aid Heterogeneity: Looking at Aid Effectiveness from a Different Angle", *Journal of International Development*, Vol. 17, pp. 1019-1036.
- Mavrotas G.** (2002), "Foreign aid and fiscal response: Does aid disaggregation matter?", *Review of World Economics*, Vol. 138(3), pp. 534-559.
- McGillivray M. and Ouattara B.** (2005), "Aid, Debt Burden and Government Fiscal Behaviour in Côte d'Ivoire", *Journal of African Economies*, 14(2), pp. 247-269.
- O'Connell Stephen A. and Soludo C. C.** (2001), Aid Intensity in Africa. *World Development*, 29(9), pp. 1527-1552.
- Pattilo C., Poirson H. and Ricci L.** (2002), "External Debt and Growth", IMF Working Paper 02/69. International Monetary Fund.
- Presbitero A. F.** (2012), "Total Public Debt and Growth in Developing Countries", *European Journal of Development Research*, 24, pp. 606-626.
- Presbitero A. F.** (2010), "Total Public Debt and Growth in Developing Countries", Working Papers, n°300, Centro Studi Luca D'Agliano, Development Studies.
- Presbitero A. F.** (2008), "Debt Relief Effectiveness and Institution Building", MPRA (*Munich Personal RePEc Archive*) Paper No. 12597.

Presbitero A. F. (2008), "The Debt-Growth Nexus in Poor Countries: A Reassessment", *Economics*, Vol. 2(30).

Raffinot M. and Venet B. (2013), "Low Income Countries, Credit Rationing and Debt Relief: Bye bye international financial market?", Document de Travail DIAL, DT 2013-03.

Reinhart C. and Rogoff K. (2010), *This Time Is Different*, Princeton University Press.

Sachs J. D. (1989), "Efficient Debt Reduction", Working Paper 194, International Economics Department, World Bank.

Sachs J. D. (2002), "Resolving the Debt Crisis of Low-Income Countries", *Brooking Papers on Economic Activity*, Vol. 1, pp. 257-286.

Schmid J. P. (2009), "Is Debt Relief Good for the Poor? The Effects of the HIPC Initiative on Infant Mortality", *Debt Relief and Beyond*, Chapter 3, The World Bank, Washington, DC.

Thomas A. (2006), "Do Debt-Service Savings and Grants Boost Social Expenditures?", International Monetary Fund, IMF Working Paper, WP/06/180.

Thomas M. A. (2004), Getting Debt Relief Right. *Foreign Affairs*, Vol. 80(5).

Tsafack Temah C. (2009), "Does Debt Relief Increase Health Expenditures? Evidence from Sub Saharan HIPCs", Research Report – United Nations Economic Commission for Africa. <http://www.africametrics.org/documents/conference09/papers/Tsafack%20Temah.pdf> (téléchargé le 12 décembre 2012)

Colloque DIAL en économie du développement «Institutions et développement», 27-28 juin 2013, Université Paris Dauphine

La deuxième édition du colloque international en économie du développement de DIAL, portant cette année sur le thème «Institutions et Développement», a eu lieu les 27 et 28 juin à l'Université Paris-Dauphine.

Ce colloque, organisé à l'initiative de l'Unité Mixte de Recherche 225 DIAL (LEDa – Université Paris-Dauphine et Institut de Recherche pour le Développement) a porté sur les apports récents de la recherche en macro et microéconomie du développement et sur l'analyse du rôle des institutions. Deux conférenciers de réputation internationale ont été invités à présenter leurs travaux lors de sessions plénières : Jean-Philippe Platteau, chercheur au CRED et professeur à l'Université de Namur, et Ragnar Torvik, professeur à la Norwegian University of Science and Technology de Trondheim. Leurs interventions ont eu pour thématique respective le rôle de la croissance économique dans l'émancipation des personnes vulnérables et les liens entre institutions et richesse en matières premières.

La conférence a été un vrai succès. L'UMR DIAL souhaitait faire de ce colloque international un rendez-vous important dans le champ de l'économie internationale et du développement, cet objectif a été atteint. Le

colloque a accueilli plus de 150 participants, dont une proportion importante de scientifiques étrangers, en particulier issus de pays du Sud. Une centaine d'articles a été présentée au cours de la conférence, sélectionnée parmi quelque 200 propositions. Cette deuxième édition du colloque a permis de conforter l'UMR DIAL dans sa position de pôle de recherche français de référence dans le domaine de l'économie du développement. De nombreux scientifiques étrangers ont ainsi fait part à l'équipe d'organisation de leur volonté de travailler plus étroitement avec les chercheurs de l'UMR à l'avenir.

Des travaux de recherche variés et innovants autorisant des contributions aussi bien théoriques qu'empiriques en économie internationale et en économie du développement ont été présentés. Les questions liées aux flux migratoires et au retour des migrants, à l'impact des institutions sur la corruption, aux comportements politiques, ou encore à l'interaction entre l'aide internationale et la qualité des institutions ont été mises en avant par les présentations. Une large place a également été dédiée aux institutions traditionnelles ou informelles et à leur évolution à travers l'étude des ménages, des questions de genre, du foncier et des droits de propriété.

La conférence a également permis aux participants de profiter de la présence exceptionnelle de Joseph Stiglitz venu recevoir le titre de docteur honoris causa de l'Université Paris Dauphine. Son interview par la BBC a été l'occasion pour les chercheurs d'échanger avec lui autour de son dernier ouvrage, *The Price of Inequality*, et sur les facteurs à l'origine de la crise européenne.

Cette conférence a reçu le soutien financier du Ministère français des Affaires Étrangères, de la région Ile-de-France et de G-MonD PSE. L'Institut de Recherche pour le Développement et l'Université Paris Dauphine y ont également contribué. Ces différents appuis institutionnels

ont permis la gratuité des frais d'inscription pour tous les participants et la prise en charge des frais de déplacement et d'hébergement pour certains chercheurs du Sud. Un dîner de gala organisé le 27 juin au Musée d'Orsay a donné aux participants l'occasion d'échanger sur leurs travaux et de renforcer les liens entre leurs différentes équipes de recherche.

Le colloque en économie du développement de DIAL ayant vocation à être reconduit tous les deux ans autour d'un thème différent, nous vous donnons donc rendez-vous à Paris en juin 2015 !

Le comité d'organisation

11th International Workshop on Pension, Insurance & Saving 6-7 juin 2013, Université Paris Dauphine

La onzième édition de l'«International Workshop on Pension, Insurance and Saving» s'est tenue les 6 et 7 Juin 2013 à l'Université Paris-Dauphine. Ce colloque a été organisé conjointement par le LEDa, l'UMR DIAL, l'Ecole d'Economie de Paris, l'OCDE et le Pension Institute (Londres). La chaire Groupama «Les particuliers face aux risques» ainsi que la Fédération Française des Sociétés d'Assurance ont soutenu cette manifestation.

Le workshop a accueilli plus de 150 propositions, et une quarantaine d'entre elles a été retenue. 13 sessions ont été organisées dans lesquelles ont été présentés des articles théoriques, appliqués sur des thématiques et avec des méthodes innovantes dans les domaines de la démographie, de la couverture sociale, du marché du travail et de l'assurance.

L'objectif de cette manifestation est de participer aux débats de sociétés sur des problématiques liées aux évolutions démographiques, aux comportements d'épargne des ménages et de départ à la retraite, aux décisions d'investissement face aux risques et à la gestion des fonds de pension. Deux conférenciers invi-

tés ont présenté leurs travaux lors de sessions plénières : Elsa Fornero (professeur à l'Université de Turin, Ministre du Travail, des Politiques sociales en Italie) ; et David Blake (Professeur à la CAS Business School et Directeur du Pension Institute). Leurs interventions ont eu pour thématique, respectivement, les réformes des systèmes de pension et les décisions de financement de la retraite.

Deux *Policy Sessions* ont été organisées sur les thématiques suivantes : «*Defined contribution investment strategies and risk sharing*» et «*Demography and Labor Market*» ; elles ont rassemblé des collègues d'institutions internationales et d'universités étrangères.

Plus de 150 chercheurs de pays divers ont assisté au workshop ainsi que plusieurs délégations des pays de l'OCDE.

Contact : Najat El Mekkaoui de Freitas

Mail : Najat.EL-MEKKAOUI@dauphine.fr

Assemblée Générale annuelle du projet NOPOOR 10-12 juin 2013, Rio de Janeiro (Brésil)

Des représentants de l'ensemble des équipes partenaires du projet NOPOOR se sont réunis en juin 2013 à Rio de Janeiro (Brésil), à l'occasion de l'Assemblée Générale annuelle du projet. Cet événement, qui s'est tenu au sein de l'Institut d'Economie de l'Université Fédérale de Rio de Janeiro (UFRJ), a été l'occasion de faire un point sur l'avancement du projet un an après son lancement. Deux jours d'ateliers se sont donc tenus en marge de l'Assemblée Générale

La séance d'ouverture de ces deux jours a été animée par le professeur Joao Saboia, directeur de l'équipe brésilienne et coordinateur du Work Package 5 ("Impact de la globalisation et des migrations internationales sur la pauvreté"). Xavier Oudin, le coordinateur scientifique du projet, a également profité de cette séance d'ouverture, pour donner un aperçu de l'ensemble des activités scientifiques de l'année écoulée.

Plusieurs ateliers parallèles ont ensuite donné l'occasion à chaque équipe de présenter le bilan de son

activité par Work package (WP) et par tâche. Ces ateliers ont également été l'occasion de renforcer le travail en collaboration entre les différents partenaires impliqués dans les mêmes WP.

Le projet NOPOOR adopte une vision globale de la pauvreté, dans toutes ses dimensions, ainsi que dans ses processus et sa dynamique. Son objectif est de permettre une meilleure compréhension des facteurs à l'origine de la pauvreté afin de donner aux décideurs les clés nécessaires à la mise en œuvre de politiques plus efficaces. Dans cette perspective, NOPOOR développe des études comparatives et étudie en particulier les conditions de succès de politiques de lutte contre la pauvreté dans certains pays. Une table ronde réunissant des décideurs politiques brésiliens, des représentants d'ONG et de la société civile et des chercheurs est venue clore les deux jours. Elle a été permise de discuter du contenu et des retombées attendues de plusieurs programmes de lutte contre la pauvreté mis en œuvre au Brésil.



Liste des documents de travail 2013
 Ces documents peuvent être téléchargés sur le site de DIAL
 (www.dial.ird.fr)

DT 2013-01	Dynamic fiscal impact of the debt relief initiatives on african heavilyindebted poor countries (HIPC) Danny Cassimon, Marin Ferry, Marc Raffinot, Bjorn Van Campenhout
DT 2013-02	Les sciences sociales au service du débat démocratique au Sud : enjeux, supports, retombées. Résultats d'expériences dans le champ de l'économie et de la statistique Javier Herrera, Mireille Razafindrakoto, François Roubaud
DT 2013-03	Low Income Countries, Credit Rationing and Debt Relief: Bye bye international financial market? Marc Raffinot, Baptiste Venet
DT 2013-04	Migrant network and immigrants' occupational mismatch Isabelle Chort
DT 2013-05	Early Marriage, Women Empowerment and Child Mortality: Married Too Young To Be a «Good Mother»? Nathalie Guilbert
DT 2013-06	Economic growth and balance of payments constraint in Vietnam Alberto Bagnai, Arsène Rieber, Thi Anh-Dao Tran
DT 2013-07	Out-of-wedlock Births in Senegal : an empirical investigation of their consequences for women and children Nathalie Guilbert, Karine Marazyan
DT 2013-08	Consentement à payer pour l'amélioration de l'accès à l'eau potable des ménages Bamakois et Ouagalais Anne Briand, Amandine Loyal Laré
DT 2013-09	Learning to walk before you run: Financial behavior and mobile banking in Madagascar Florence Arestoff, Baptiste Venet
DT 2013-10	Aspiration failure: a poverty trap for indigenous children in Peru? Laure Pasquier-Doumer, Fiorella Risso Brandon
DT 2013-11	Migrants' HTAs and Local Development. Evidence from Mali Lisa Chauvet, Flore Gubert, Marion Mercier, Sandrine Mesplé-Somps
DT 2013-12	Transitions in a West African Labour Market: The Role of Social Networks Christophe J. Nordman, Laure Pasquier-Doumer
DT 2013-13	Institutions, gouvernance et croissance de long terme à Madagascar : l'énigme et le paradoxe Mireille Razafindrakoto, François Roubaud, Jean-Michel Wachsberger
DT 2013-14	Intra-household Selection into Migration: Evidence from a Matched Sample of Migrants and Origin Households in Senegal Isabelle Chort et Jean-Noël Senne